



Contact : Mélodie Botwin
Service Commerce
mbotwin@forest.brussels
02/370.22.26

J'achète 1190 !

Appel à projet à destination d'associations forestoises en vue de dynamiser un quartier/artère commerçant(e).

Les projets sont attendus pour le 31 octobre 2020 à minuit.

1. Appel à projets :

Création d'un appel à projet à destination de toute association forestoise (association de commerçants, association d'habitants, collectif) désireuse de dynamiser, d'animer et/ou de développer un projet sur une artère commerçante ou un quartier commerçant du périmètre communal.

Dans un contexte où l'importance de l'achat local pour nos commerçants prend tout son sens, la commune de Forest souhaite soutenir ses commerçants et encourager le recours aux commerces locaux. **Cet appel à projet est une opportunité pour les commerces de se rassembler, de rallier les communautés locales, de les fidéliser pour une relance commerciale à Forest.**

Les projets devront, par leur concept, apporter développement et dynamisation de l'attractivité commerciale.

Par associations Forestoises, nous entendons les associations de commerçants, comités de quartier, collectifs d'habitants.

2. Types de projets attendus :

- Projets d'animation (dans le respect des règles du Conseil National de Sécurité pour le dernier trimestre de 2020)
- Promotion de votre quartier commerçant
- Amélioration du service, fidélisation
- Embellissement de l'artère commerçante
- Renforcement de l'image du quartier commerçant



3. Procédure :

Votre dossier comprendra, le formulaire d'identification, une description de votre projet, les partenaires envisagés ainsi qu'un budget. Tout autre élément présentant, décrivant le projet (photo, simulation, exemples) est à joindre au dossier.

L'association qui dépose un projet doit être domiciliée à Forest.

Les projets seront sélectionnés par un jury indépendant composé de différents services communaux et de Hub.Brussels.

Voici la liste des documents à joindre obligatoirement au dossier :

- La liste des personnes physiques qui sont parties prenantes du projet ou qui représentent l'association (de fait ou avec statut juridique) avec leurs coordonnées et une copie de leur carte d'identité.
- Les statuts de l'association (pour la ou les associations ayant un statut juridique).
- La preuve du pouvoir de représentation des signataires (dans le cas d'associations ayant un statut juridique)
- Le formulaire dûment rempli

Les dossiers sont à envoyer avant la date limite du 31 octobre 2020 par courrier électronique à mboatwin@forest.brussels.

4. Montant des subsides :

Les montants alloués par projets retenus sont plafonnés à 1500 euros.

5. Calendrier :

Dépôt des dossiers : 31 octobre 2020

Jury de sélection des projets : 6 novembre 2020

Les projets doivent avoir lieu avant le 31 décembre 2020 au plus tard

Ce formulaire de candidature vous permet de soumettre votre projet au jury indépendant qui sera chargé de proposer les projets lauréats au Collège de la commune, lequel désigne les lauréats. Il est important que vous le remplissiez de façon complète, précise et concrète.

Identification du candidat

Coordonnées de l'asbl ou de l'association (commerçants, habitants, collectifs) demandeuse (dont le siège social se situe sur le territoire de la commune de Forest).

Coordonnées de l'association :

Nom :

Siège social :

Téléphone :

Email :

Association représentée par (personne de contact pour l'administration) :

Nom, Prénom :

Domicile :

Date de naissance :

Qualité :

Coordonnées bancaires (Numéro de compte, titulaire, adresse du titulaire)

Numéro de compte :

Titulaire :

Adresse du titulaire :

Description du projet

Titre de l'initiative :

GÉNÉRALITÉS

· Contexte et actions concrètes : décrivez les actions concrètes qui seront menées.

.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BUDGET

· Budget : dressez une liste des frais probables pour la réalisation de votre projet.

Dépenses	Montant TTC	Description / Info